

**DELIBERATION N° 19/127 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE****SEANCE DU 25 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à Mme Véronique ARRIGHI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour les sites et établissements mentionnés ci-dessous :

Site archéologique de Cuccuruzzu :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de mai à octobre 2019

Gîtes du Conservatoire du Littoral / site de Ghignu - Agriate :

Quantité	Poste	Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Gardien	Adjoint technique IB 407 - 11 ^{ème} échelon	Temps complet de mai à octobre 2019

Musée de Corti :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
4	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de mai au 20 juin 2019
5	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps non complet 50 % de mai au 20 juin 2019

Musée de l'Alta Rocca :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de mai à octobre 2019
2	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juillet à août 2019

Musée de Sartè :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet mai 2019
4	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juin à septembre 2019

Casa di Roccapina :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet mai 2019
2	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin et octobre 2019
3	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de juillet à septembre 2019

DGA des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
6	Agent de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet de mai à octobre 2019

Ces postes sont des emplois non permanents. Ils sont inscrits au budget et seront imputés sur le sous-programme 6161, 930 020 64131.

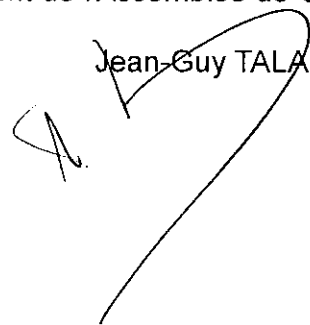
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité concernant les établissements et entités suivants étant précisé qu'un rapport complémentaire suivra lors de la prochaine session pour présenter l'ensemble des autres besoins :

Site archéologique de Cuccuruzzu :

- 2 agents d'accueil et de surveillance à temps complet pour la période de mai à octobre 2019.

En 2017 et 2018, 3 agents avaient été recrutés pour exercer ces missions pour la période d'avril à octobre.

Le nombre de saisonniers a diminué par rapport aux années précédentes puisqu'aujourd'hui un agent de l'équipe de travail de cette structure occupe les fonctions d'agent d'accueil.

Gîtes du Conservatoire du Littoral / Site de Ghignu - Agriate :

- 1 agent à temps complet pour la période de mai à octobre 2019, étant précisé que ce dispositif est identique à celui mis en œuvre les 2 années précédentes.

Musée de Corti :

- 4 agents d'accueil à temps complet pour la période de mai au 20 juin 2019,
- 5 agents d'accueil à temps non complet, 50 %, pour la période de mai au 20 juin 2019.

Pour cette période, ce dispositif est quasi stable par rapport à 2018 (1/2 ETP supplémentaire) malgré l'ouverture d'une exposition temporaire.

Musée de l'Alta Rocca :

- 2 agents d'accueil à temps complet pour la période de mai à octobre 2019,

- 2 agents d'accueil à temps complet pour la période de juillet à août 2019.

Par rapport à 2017, la structure bénéficie de 6 mensualités supplémentaires sur la totalité de la période.

Par rapport à 2018 (14 mensualités sur la totalité de la période), 2 ETP supplémentaires en mai permettront au musée d'être ouvert tous les jours (fermeture les lundis les années précédentes) compte tenu des ponts et du nombre de réservations sur cette période.

Musée de Sartè :

- 2 agents d'accueil à temps complet pour le mois de mai 2019,
- 4 agents d'accueil à temps complet pour la période de juin à septembre 2019.

Par rapport à 2017, le nombre de mensualités sur la totalité de la période était de 13

Par rapport à l'année 2018, le nombre d'agents est stable pour la période de juin à septembre et est en augmentation de 2 emplois pour le mois de mai en raison de l'accroissement du nombre de visiteurs touristiques à Sartè et au musée en particulier à partir du Catenacciu et d'une programmation culturelle particulièrement soutenue ce même mois.

Casa di Roccapina :

- 1 agent d'accueil à temps complet pour le mois de mai 2019,
- 2 agents d'accueil à temps complet pour les mois de juin et octobre 2019,
- 3 agents d'accueil à temps complet de juillet à septembre 2019.

Par rapport à l'année 2017, il est à noter une diminution de 3 mensualités.

Par rapport à l'année 2018, on note une nouvelle baisse d'une mensualité puisqu'aujourd'hui un agent de l'équipe de travail de cette structure occupe les fonctions d'agent d'accueil.

Direction générale adjointe des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments, dans le cadre de la mise en place du dispositif estival d'alternat sur la RD 81 à Piana :

- 6 agents à temps complet pour la période de mai à octobre 2019.

Ce dispositif est identique à celui mis en œuvre les 2 années précédentes.

Je vous précise que les crédits sont inscrits sur le sous-programme 6161, 930 020 64131.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20190425-037355-DE
Identifiant interne	037355
Date de réception par la préfecture	7 mai 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 avril 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	4.2

[Fermer](#)